

Les Entreprises Adaptées

une réponse au défi social de l'emploi des personnes en situation de handicap

Un modèle vertueux : des entreprises pro-inclusives

Depuis plus de 30 ans, les Entreprises Adaptées apportent une réponse au défi social de l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH) les plus éloignées du marché du travail, ou simplement tenues à l'écart. En 2016, ce sont 34 229 femmes et hommes reconnus « travailleurs handicapés » qui ont pu bénéficier d'un contrat de travail de droit commun au sein des 779 Entreprises Adaptées françaises.

L'Entreprise Adaptée est un modèle vertueux car il permet l'accompagnement de la personne en situation de handicap dans la réalisation de son projet professionnel en adaptant le contexte des activités professionnelles et l'environnement de travail de l'entreprise aux besoins singuliers des situations de handicap.



Un levier inclusif : une solution au chômage des PSH* dans nos territoires

Parmi les 12 millions de personnes touchées par un handicap en France, l'administration comptabilise 2,7 millions de personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans, soit 7% de la population totale des 15-64 ans. Les personnes en situation de handicap sont celles qui ont le plus de difficultés à entrer dans le marché du travail, leur taux de chômage de 19% est le double du taux de chômage de la population totale, soit environ 500 000 PSH sans activité.

Grâce à leur expertise, les Entreprises Adaptées sont une solution pertinente, performante et inclusive, pour lutter encore mieux contre la précarité et le chômage des PSH* à travers nos territoires. Elles créent des emplois directs non délocalisables.

Le soutien de l'Etat : un investissement bénéfique pour les PSH*

L'Entreprise Adaptée trouve son origine à travers le principe de la compensation des différentiels de productivité. Mais compenser, ce n'est pas « assister », c'est adapter, aménager, pondérer, et agir dans le monde professionnel pour tenter de rétablir une égalité dans la vie de chacun.

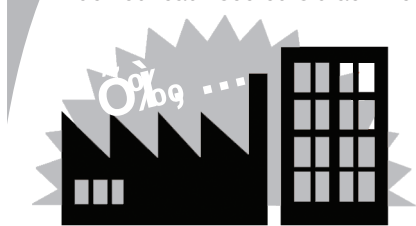
Chaque euro investi par l'Etat dans cette compensation est récupéré immédiatement par le biais des cotisations et impôts publics.



* personnes en situation de handicap

Des entreprises ordinaires : un potentiel économique prouvé

Le soutien de l'État sur les 10 dernières années a permis aux Entreprises Adaptées de se développer et de se positionner sur de nouveaux secteurs d'activités.



Le chiffre d'affaires des Entreprises Adaptées est passé de 900 millions d'Euros en 2010 à 1,5 milliards d'euros en 2017.



Les Entreprises Adaptées investissent pour être compétitives, innover et se développer. Leur évolution se caractérise également par l'augmentation des services et la diminution de la sous-traitance industrielle.



2008 ▶ **600** Entreprises Adaptées
2018 ▶ **800** Entreprises Adaptées

+ 600 millions d'euros
de chiffre d'affaires

150 millions d'euros
investis soit + de 10% de leur CA HT

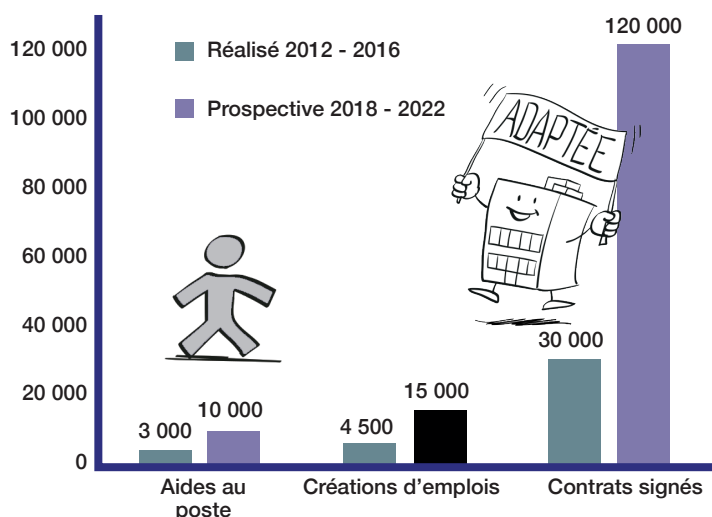
L'UNEA accompagne le changement d'échelle des modèles économiques des Entreprises Adaptées françaises par :

Le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) signé entre l'UNEA, l'État et la Caisse des dépôts en 2017

La création d'un fonds d'investissement financier solidaire avec des partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire

Notre engagement pour la France : développer l'Entreprise Adaptée

De 2012 à 2016, le financement de 3 000 nouvelles aides au poste en EA a permis la création de 4 500 emplois nets et la signature de 30 000 contrats de travail. Potentiellement, sur la période 2018-2022, le financement de 10 000 nouveaux postes, permettrait de créer 15 000 emplois par la signature de 120 000 contrats de travail.



✓ **Le maintien du volume des dotations de l'État visant à compenser l'ensemble des coûts consécutifs au handicap**

✓ **La mise en œuvre du « contrat de développement responsable et performant du secteur adapté »**

✓ **Un cofinancement des compensations salariales par les entreprises (publiques/privées via l'Agefiph)**

✓ **Le renforcement de la « réponse accompagnée » du modèle Entreprises Adaptées par le déploiement d'un dispositif innovant « d'accompagnement spécifique inclusif de mise en situation »**

10 000 compensations salariales cofinancées, c'est potentiellement 120 000 contrats de travail qui généreront un gain social pour la France de 114 million d'€.

La diversité de silhouettes humaines, des compétences humaines, méritent d'être prise en compte. Les Entreprises Adaptées façonnent leurs activités à la propre mesure de chacun pour qu'il puisse pleinement se réaliser. En offrant à leurs collaborateurs un statut de salarié de droit commun, elles renforcent leur légitimité de citoyen dans la société.

Soutenir et cofinancer l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est investir dans une dynamique économique forte et un outil inclusif performant durable pour des personnes vulnérables particulièrement touchées par le chômage.